

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE GINESTAS

N° D2022-07-04

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de l'AUDE

Arrondissement
de NARBONNE

Domaine :

Administration
Générale

Objet :

Désimperméabilisation
et végétalisation de
la cour des écoles.
Demande de
subvention à
l'Agence de l'Eau et
au Conseil
Départemental et la
Région

Nbre de conseillers

| | |
|---------------|----|
| - en exercice | 15 |
| - présents | 14 |
| - votants | 15 |
| - absents | 01 |
| - exclus | |

**Convocation en date
du : 22/08/2022**

**Affichage en date
du :**

**Publication de la
présente en date
du :**

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :**

**PAR PUBLICATION
LE :**

Séance du Conseil Municipal du 29/08/2022

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie , BLANC Eric, GREGOIRE Annick, AGUAS Marie Line, TROCHON Marjolaine, MARTINEZ Christine, HAMMOUDI Bilal, ROCHETTE Justin, RANDRIAMANALINA Nalson, CRESSEND Laurent, VIGNON Lucie, PRIOLEAU Karine, CARDONA Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Alain CECCHINATO

Empêchés :

Procurations : Alain CECCHINATO à Eric BLANC

Secrétaire : TROCHON Marjolaine

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu d'intégrer d'augmenter les crédits budgétaires La commune souhaite réaménager la cour de l'école primaire et souhaite s'inscrire dans une démarche de désimperméabilisation et de végétalisation du site.

Pour cela une étude de faisabilité a été réalisée dont les principaux axes de réflexion et principes de conception sont les suivants :

- Désimperméabiliser et favoriser l'infiltration des eaux pluviales ;
- Végétaliser en diversifiant les espèces végétales et favorisant les essences locales
- Créer des supports favorables à la biodiversité
- Ramener de la nature dans la cour de l'école
- Améliorer le cadre de vie et créer des îlots de fraîcheur
- S'inspirer des projets « cours oasis » pour que la cour de récréation soit un lieu d'apprentissage et un outil pédagogique
-

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le projet a été conçu avec les élèves et l'équipe pédagogique, grâce aux réunions et à l'animation « Imagine ta cour ».

Ce projet a été mené avec l'aide du Grand Narbonne et SAFEGE-SUEZ + ART Paysagistes et les associations Grains d'Art, Aude Nature et Epop Biodiversité.

Le montant prévisionnel du projet est de 117.944 euros HT (y compris la maîtrise d'œuvre à 10%), dont 101.844 euros HT de montant éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région Occitanie et du Département.

La part à charge de la commune sera de 36.468,80 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider ce projet et de demander les subventions.

Le conseil ouï l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité

▣ Approuve le projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour de l'école primaire.

Plan de financement :

Cout des travaux : 117.944,00 € HT (101.844 € HT subventionnable)

Agence de l'Eau : 15.765,00 € (15,48%)
Département : 14.788,20 € (12,54 %)
Région : 50.922,00 € (43,17 %)
Communale : 36.468,80 €

▣ Demande une subvention à l'Agence de l'eau RMC

▣ Demande une subvention à la Région Occitanie

▣ Demande une subvention au Conseil Départemental

▣ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 16 mai 2022 portant sur le même objet.

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas le 29/08/2022

Le Maire,
Georges COMBES